PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



AVIS PUBLIC

AVIS est donné que le règlement RCA08-08-0001-95, modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 1^{er} novembre 2016, est en vigueur depuis le 22 novembre 2016, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 30 novembre 2016

Isabelle Bastien, avocate Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that by-law number RCA08-08-0001-95 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted on November 1st, 2016, is in force since November 22, 2016, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

This planning by-law is filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person

Montréal, November 30, 2016

Isabelle Bastien, lawyer Secretary of the Borough Council